

[Numéros / 2017 | 3](#)

Centre des congrès d'Annecy : le TA de Grenoble annule la déclaration d'utilité publique du projet

DÉCISION DE JUSTICE

[CE – N° 1606341 – 27 juin 2017 – A](#) [↗](#)

Jugement confirmé en appel : voir [CAA Lyon - 6 juin 2019 - N° 17LY02966 et 17LY02972 - C](#)

INDEX

Mots-clés

DUP, Centre des congrès d'Annecy

Rubriques

Urbanisme et environnement

TEXTE

Résumé

- ¹ Déclaration d'utilité publique du projet de création d'un centre d'expositions, de séminaires et de congrès sur les communes d'Annecy et d'Annecy-le-Vieux
- ² Le tribunal administratif de Grenoble a décidé, par jugement du 27 juin 2017, d'annuler les arrêtés des 12 et 19 septembre 2016 du préfet de la Haute-Savoie déclarant d'utilité publique le projet. [Lire ici le communiqué du tribunal et le jugement](#)

DROITS D'AUTEUR

CC BY-NC-SA 4.0

[Numéros / 2017 | 3](#)